

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

ASSURANCE LAWPRO (autre nom utilisé par LAWYERS' PROFESSIONAL INDEMNITY COMPANY)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 27 mars 2007, un permis d'assureur à ASSURANCE LAWPRO (autre nom utilisé par LAWYERS' PROFESSIONAL INDEMNITY COMPANY), l'autorisant à pratiquer au Québec la catégorie d'assurance suivante :

- Titres

Le représentant principal au Québec est Monsieur Jean Hébert de la firme d'avocats Lavery DeBilly, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie Montréal, Bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de la compagnie est situé au One Dundas Street West, Suite 2200 – P.O. Box 75, Toronto (Ontario) M5G 1Z3.

Fait le 27 mars 2007

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.2 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.